



CHARTRE OFFICIELLE DU DIPLÔME D'ÉCO-CITOYEN

Association Brigade Verte Paris – Membre de Fondation pour La Mer

Préambule

Créée par des habitants engagés du 11^e et du 20^e arrondissement de Paris, l'association Brigade Verte Paris agit pour la protection de l'environnement, la propreté urbaine et la sensibilisation du public aux gestes éco-citoyens.

En partenariat avec la Mairie de Paris, la Fondation de la Mer, les régies de quartier et les établissements scolaires, elle mobilise citoyens, jeunes et entreprises autour d'un objectif commun : prendre soin de notre bien commun, la rue.

Le Diplôme d'Éco-Citoyen a été créé pour reconnaître et valoriser celles et ceux qui, par leur action concrète et leur exemplarité, participent à la construction d'une ville plus propre, plus solidaire et plus durable.

Article 1 – Esprit du Diplôme

Le Diplôme d'Éco-Citoyen symbolise l'engagement personnel d'un habitant, d'un jeune ou d'un collectif au service de la préservation de l'environnement, de la propreté des espaces publics et de la promotion de comportements responsables.

Article 2 – Conditions d’attribution

Pour obtenir le Diplôme d’Éco-Citoyen, le candidat doit avoir :

1. Participé à au moins deux opérations “Quartier Propre” organisées par la Brigade Verte Paris.
2. Suivi une formation ou un atelier de sensibilisation à l’éco-citoyenneté.
3. Contribué de manière concrète et durable à une action environnementale, éducative ou citoyenne.

Article 3 – Modalités d’inscription

Le candidat adresse sa synthèse d’engagements à : brigadeverteparis20@gmail.com.

Cette synthèse mentionne les opérations ou ateliers auxquels il a participé, sa contribution à la vie de l’association ou du quartier, et éventuellement une photo illustrant son action.

Article 4 – Commission d’attribution

Les candidatures sont examinées par la Commission “Diplôme d’Éco-Citoyen”, composée de membres du bureau, de partenaires institutionnels et d’ambassadeurs de quartier. La commission se réunit trois fois par an et les remises de diplômes ont lieu deux fois par an à la Mairie du 20^e arrondissement.

Article 5 – Valeurs partagées

Tout titulaire du Diplôme d’Éco-Citoyen s’engage à respecter les valeurs de solidarité, de respect et de bienveillance ; à promouvoir les gestes responsables ; à inspirer d’autres citoyens à s’engager ; et à contribuer, par l’exemple, à une écologie du quotidien, concrète et joyeuse.

Article 6 – Ouverture du dispositif

Le dispositif est ouvert aux habitants du 11^e et du 20^e arrondissement, aux collèges et lycées, aux associations de réinsertion, ainsi qu’à toute entreprise ou collectivité souhaitant agir pour l’environnement.

Article 7 – Signature symbolique

Le Diplôme d’Éco-Citoyen est remis au nom de la collectivité, en reconnaissance d’un engagement concret et bienveillant pour un Paris plus propre et plus vert.

Signatures :

- Thomas Saint-Aubin, Président – Brigade Verte Paris
- Représentant de la Mairie du 20^e arrondissement de Paris

Paris, octobre 2025 – Mairie du 20^e arrondissement de Paris

“Être éco-citoyen, c’est faire de sa rue, de son école ou de son entreprise un lieu vivant, propre et solidaire. Chaque geste compte, chaque pas embellit notre ville.”

— Brigade Verte Paris